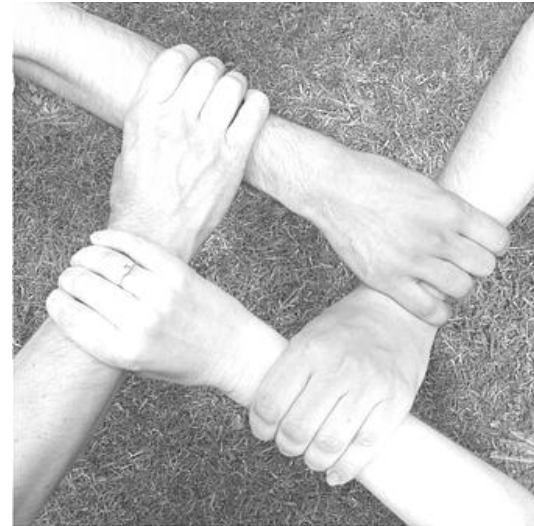


Le système de bonus-malus

Séances d'information décentralisées 2014



Corinne Hutmacher-Perret,
collaboratrice spécialisée supérieure,
Office des affaires sociales



Le système de bonus-malus

« Le système de bonus-malus conduit à une pratique antisociale des services sociaux »

« Les résultats sont le pur produit du hasard »

« Je ne peux pas influencer le nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires »

« Nos coûts sont moins élevés que ceux d'autres services sociaux et nous devrions payer un malus ? »

Contexte

- Révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges LPFC du 1.1.2012
 - Communalisation des coûts de l'aide sociale individuelle ?
 - Franchise de l'aide sociale individuelle ?
- > Système de bonus-malus, solution soutenue par la majorité des partenaires
- Buts
 - Encourager la transparence
 - Favoriser la comparabilité
 - Améliorer le rapport coût-efficacité


Mais : seul le facteur coût est pris en compte !

Modalités (1/2)

- Comparaison des dépenses effectives par habitant = approche inadéquate (situations très différentes des divers services sociaux)
- Approche choisie : analyse des paramètres structurels sur lesquels les communes ne peuvent pas influencer
- Quatre paramètres par service social :
 - nombre d'étrangères et d'étrangers
 - nombre de bénéficiaires de prestations complémentaires
 - nombre de personnes admises à titre provisoire ou réfugiées
 - nombre de logements vacants

Modalités (2/2)

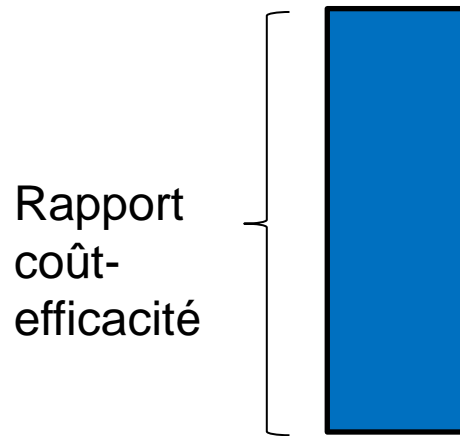
- Lorsque ces quatre paramètres sont connus, les dépenses effectives d'aide sociale par habitant sont très faciles à évaluer :



coûts estimés = $1048 * (\text{personnes étrangères})$
 $+ 6485 * (\text{bénéficiaires de PC}) + 11243 * (\text{personnes réfugiées ou admises à titre provisoire}) + 3851 *$
 $(\text{logements vacants}) - 146 (\text{constante})$

- Nous comparons ces coûts estimés aux dépenses effectives.
- Les frais de placement et les coûts engendrés par des mesures ambulatoires préventives sont soustraits.

La différence entre les dépenses effectives et les coûts estimés mesure l'efficience

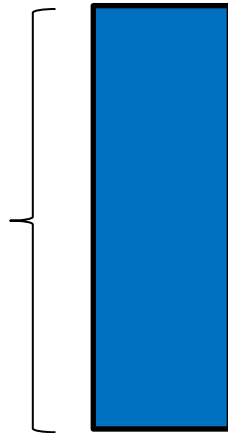


Coûts **estimés** :
240 CHF par habitant

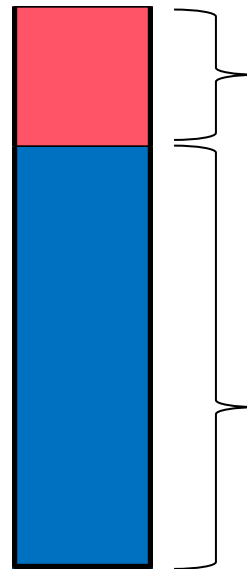
La différence entre les dépenses effectives et les coûts estimés mesure l'efficacité



Rapport
coût-
efficacité



Coûts **estimés** :
240 CHF par habitant



Dépenses **effectives** :
300 CHF/hab.

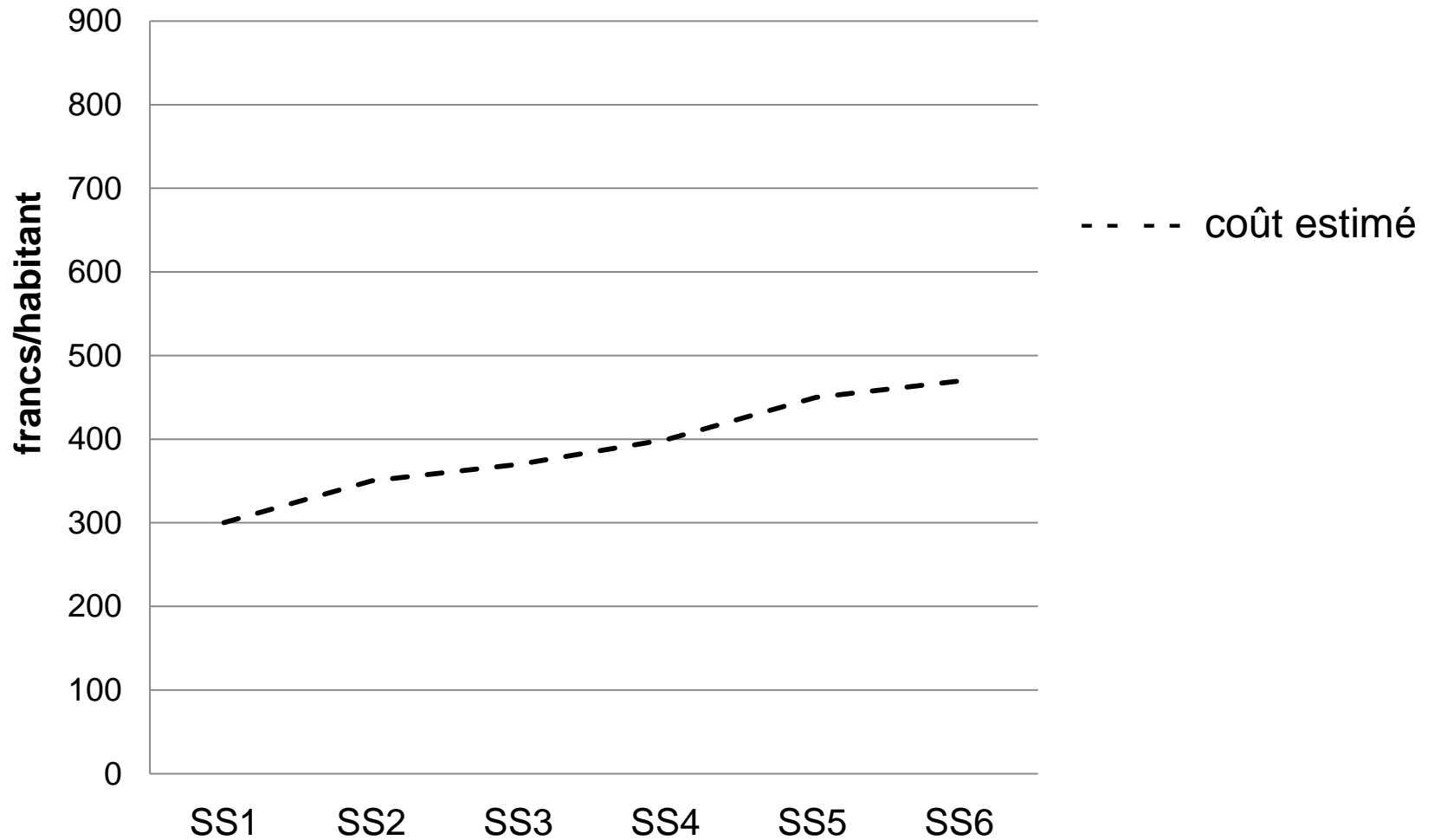
Dépenses plus élevées que prévu en raison de la situation structurelle :
recettes faibles, prestations circonstancielles élevées, taux d'intégration faible, peu de processus de contrôle, etc.

Coûts dus aux conditions structurelles

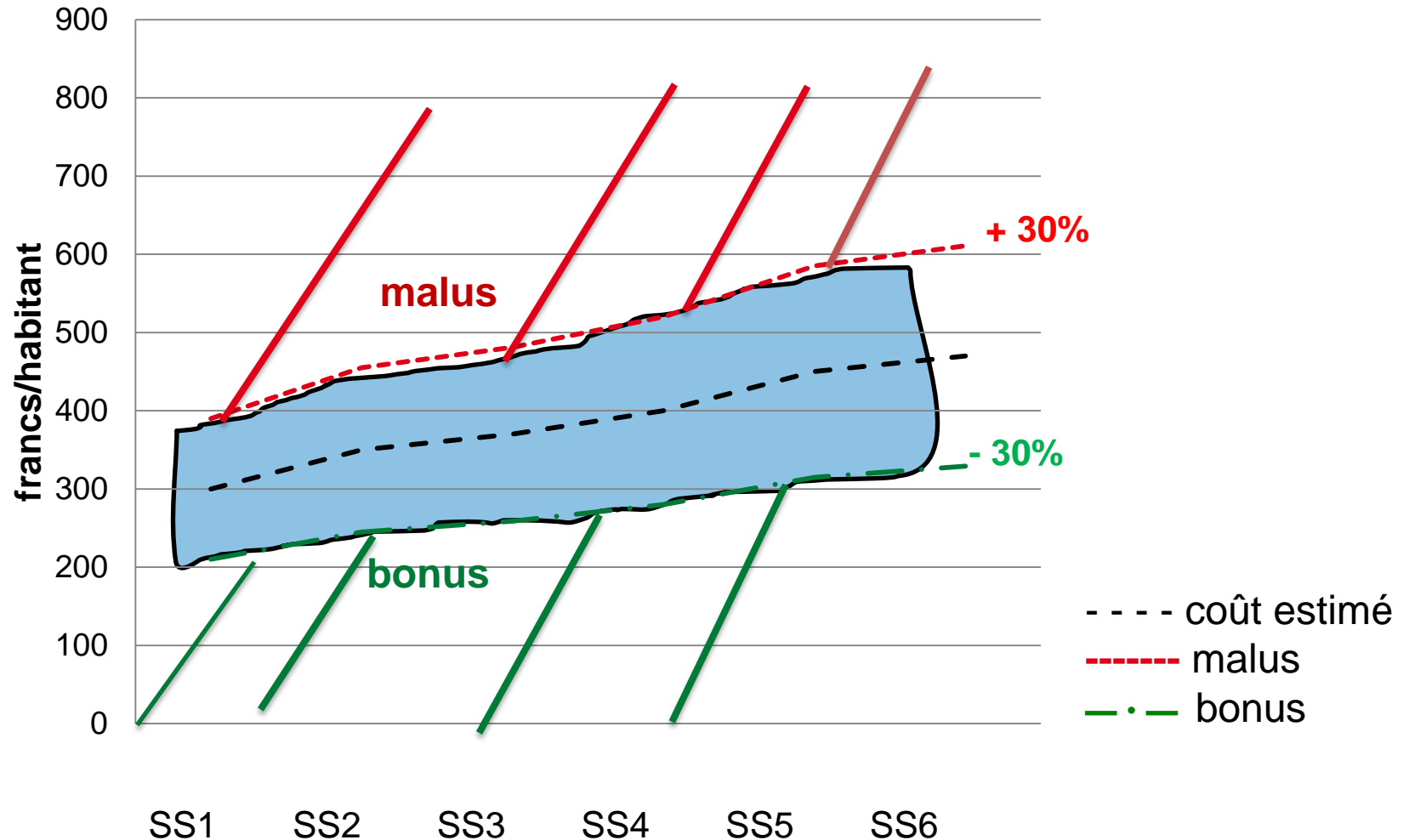
Modalités de calcul

- Bonus ou malus crédité ou débité chaque année.
- Calcul effectué pour la première fois avec conséquences financières en 2014 sur la base de 2012 et 2013
- Ensuite moyenne des trois années précédentes
- Plancher pour l'estimation des coûts des petits services sociaux
- Dérogation en cas de facteurs locaux non influençables
- Montant du bonus-malus : 10% de l'écart entre les coûts estimés et les dépenses effectives, au maximum 20 francs par habitant. En chiffres absolus : de 10 000 CHF à 2 millions de CHF par an et par service social, environ, en théorie
- Bonus ou malus réparti proportionnellement à la population entre toutes les communes d'un service social régional

Bonus-malus : estimation des coûts (non influençables)



Bonus-malus : conséquences financières



Exemple de calcul pour une année (1/4)

Contexte

Habitants Pervenche	20 000
Habitants Pivoine	2'000
Habitants Perce-Neige	3'000
Total population	25 000
Etrangères et étrangers	3'500
Bénéficiaires PC	750
Réfugiés	250
Logements	20 000
Logements vides	200

Le service social présente les dépenses suivantes :

Dépenses effectives (décompte de l'aide sociale)	12 000 000
Frais de placement et mesures ambulatoires (décompte de l'aide matérielle par catégorie)	500 000

Exemple de calcul pour une année (2/4)

A. Coûts estimés par habitant dans la région du service social

Etrangers	(14%)	(1'048	*0.14)	146.72
+ bénéficiaires PC	(3%)	(6'485	*0.03)	194.55
+ réfugiés	(1%)	(11'243	*0.01)	112.43
+ logements vides	(1%)	(3'851	*0.01)	38.51
- constante		146		
= coûts estimés en CHF				346.21

B. Dépenses effectives (corrigées) par habitant dans la région du service social

	Total	Par habitant
Habitants	25 000	
Dépenses effectives	12 000 000	480
- frais de placement	500 000	20
Dépenses effectives en CHF		460

Exemple de calcul pour une année (3/4)

C. Rapport coût-efficacité du service social

Coûts estimés	346.21
Dépenses effectives	460.00
Ecart en valeur absolue	113.79
Ecart en %	32.88%

Limite du malus : +30%, effectif : +32.88% -> prélèvement d'un malus

D. Calcul du malus

Ecart par habitant	113.79
Ecart total (113.79 * 25 000)	2 844 750
10% de l'écart total	284 475
Malus par habitant (284 475 / 25 000)	11.379
Bonus/malus maximum en CHF/hab.	20.00
Malus effectif en CHF (11.38 * 25 000)	284 475

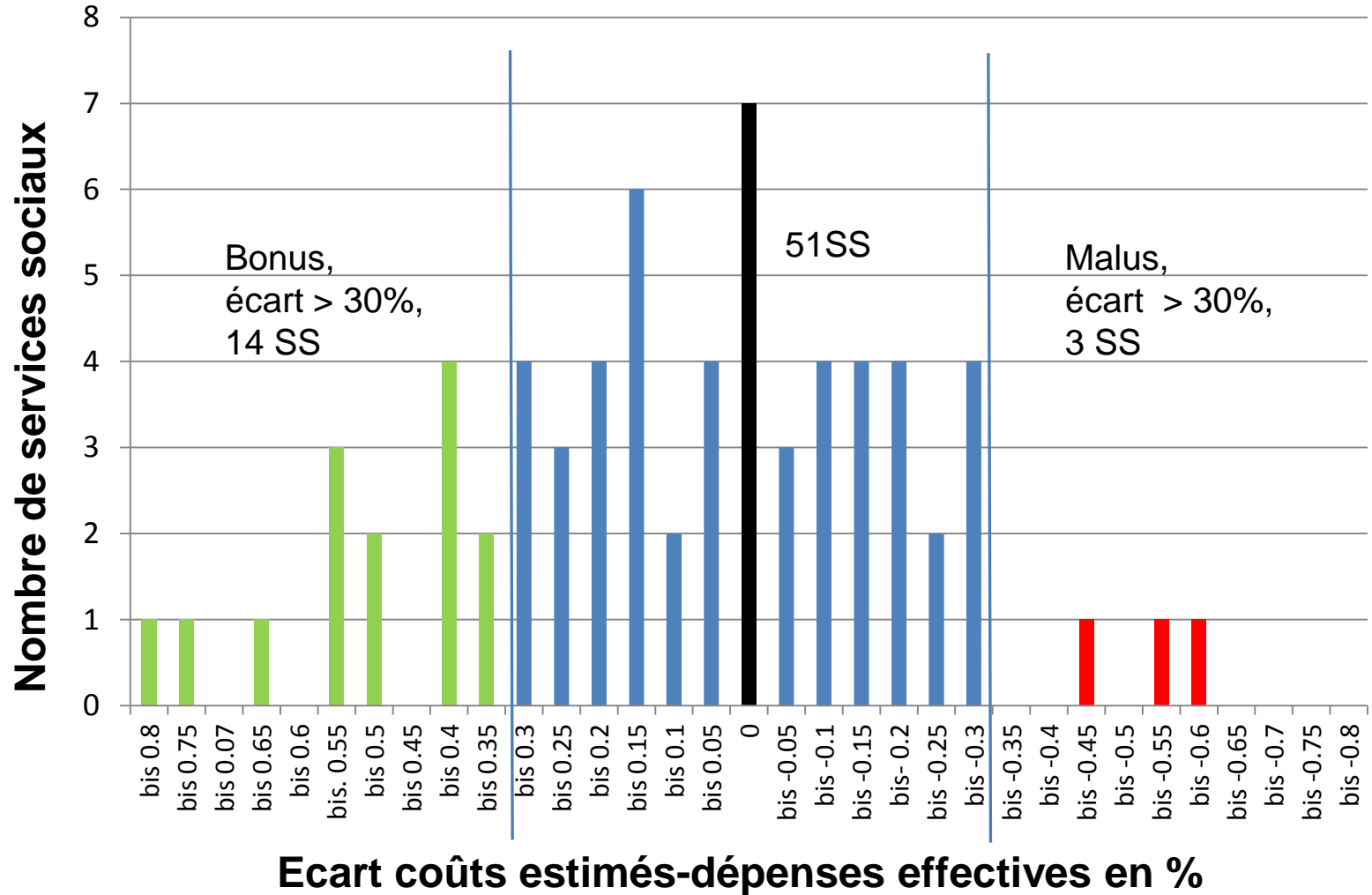
Exemple de calcul pour une année (4/4)

E. Malus par commune affiliée

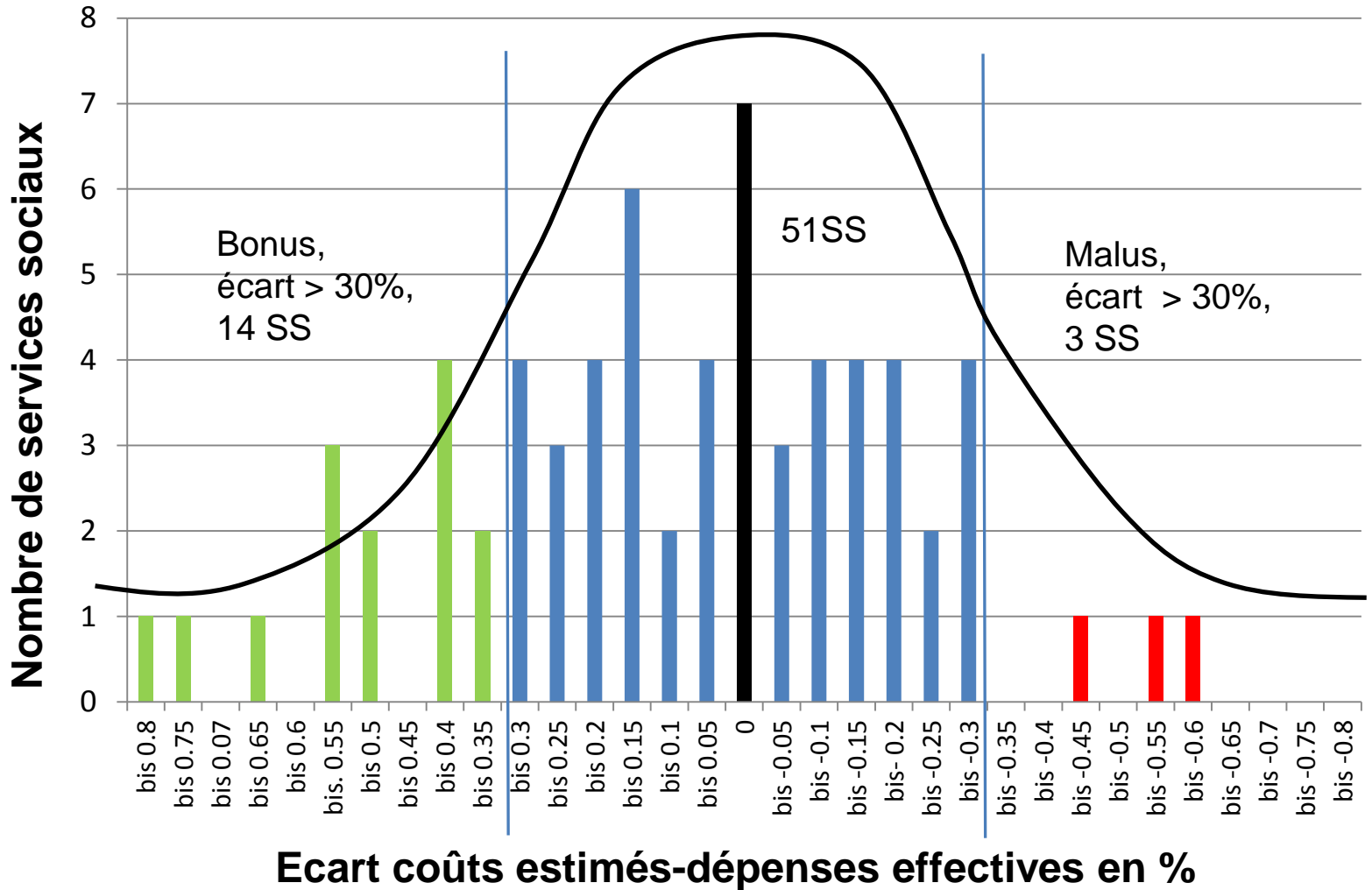
Commune	Habitants	Malus	Part
Pervenche	20 000	*11.379	227 580
Pivoine	2000	*11.379	22 758
Perce-Neige	3000	*11.379	34 137
Total	25 000		284 475



Calcul du bonus-malus 2014 sur la base de 2012 et 2013



Calcul du bonus-malus 2014 sur la base de 2012 et 2013



Mesures d'accompagnement

- Analyse et consultation gratuites, sur demande des services sociaux frappés d'un malus, par la Haute école spécialisée bernoise
- Analyse des bonnes pratiques (quels sont les paramètres d'efficience ?)
- Contrôle de la conformité au droit par l'Office des affaires sociales



Mesures

- Analyse de l'évolution et de la structure des coûts (en particulier des prestations circonstanciées)
- Analyse des cas les plus onéreux
- Application systématique du principe de subsidiarité
- Analyse du taux d'intégration
- Amélioration de l'insertion professionnelle (intensifier les contacts avec les employeurs locaux)
- Renforcement du contrôle et du controlling
- Instauration d'une gestion des processus et de la qualité dans le service social ?
- Extension de l'accueil extrafamilial et des POIAS ? Appel à l'ensemble de la commune
- Comptabilisation correcte des coûts dans le décompte de l'aide matérielle par catégorie

Calendrier, état juin 2014

Date	Objet
Mi-mai 2014	Information des communes dont les services sociaux présentent un malus selon le décompte 2012-2013
Fin mai 2014	Décision de compensation des charges (communes sans malus)
Avant 22 juin 2014	Droit d'être entendu des communes dont les services sociaux présentent un malus
Vers fin juillet 2014	Décision définitive de la SAP (communes avec malus)
Septembre-octobre 2014	Information du public
1 ^{er} janvier 2017	Adaptation éventuelle lors de la révision de la loi sur l'aide sociale

Conclusion (1/2)

- Le système de bonus-malus induit un examen critique des dépenses et des procédures.
- Il crée la transparence.
- Pour la grande majorité des communes, les résultats confirment que les services sociaux travaillent avec efficience.
- La franchise serait une alternative (politique) qui toucherait toutes les communes.
- Le système de bonus-malus prend en considération la situation spécifique de chaque service social. Il est ainsi plus équitable que la franchise.

Conclusion (2/ 2)

- Les paramètres particuliers peuvent être pris en compte (dérogation).
- Le système de bonus-malus exerce une certaine pression politique volontaire. Mais cela ne doit pas générer de pratiques antisociales. Nous en appelons aux communes et aux services sociaux.
- Les mesures d'accompagnement apportent un soutien en cas de malus.

